



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département de la Haute-Garonne
et des Hautes-Pyrénées**

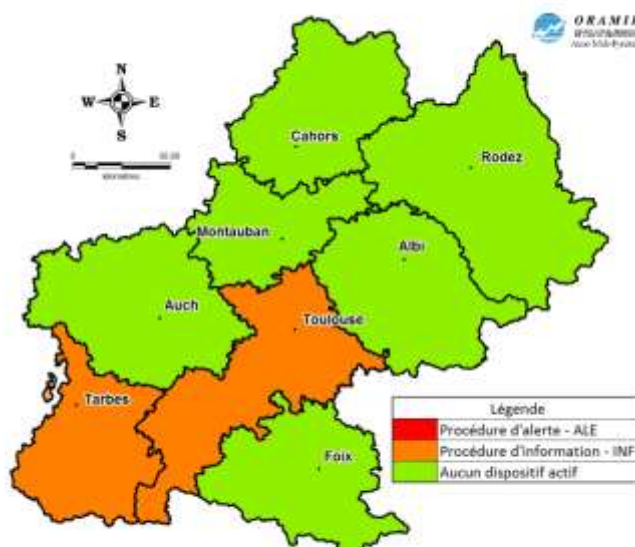
PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

**Recommandations sanitaires et comportementales
Communiqué du 16/12/2016 à 14h00**

Sur les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, l'ORAMIP observe des niveaux de concentrations en particules en suspension (PM10) supérieurs à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) sur 24h pour la journée du **16 décembre 2016**.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Sur le département des Hautes-Pyrénées, les niveaux de particules en suspension dans l'air restent élevés depuis hier. Le vent est relativement limité sur le département. Les conditions météorologiques ne permettent pas de disperser de manière significative les polluants atmosphériques émis localement. Les conditions météorologiques devraient rester similaires pour la journée de samedi. Selon l'évolution des concentrations au cours de la nuit cet épisode pourrait persister pour la journée de samedi. Un nouveau point sera fait samedi en matinée.

Sur le département de la Haute Garonne les concentrations ont progressivement augmenté depuis hier soir. Le vent d'Autan devrait permettre la dispersion des polluants accumulés dans l'air et de faire baisser la concentration moyenne au cours de la nuit prochaine. Samedi, le vent devrait à nouveau être limité, ce qui pourrait favoriser à nouveau l'accumulation des polluants dans l'air.

Cette procédure est valable pour la journée du 16/12/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département de la Haute-Garonne
et des Hautes-Pyrénées**

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

**Recommandations sanitaires et comportementales
Communiqué du 16/12/2016 à 14h00**

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 oramip.atmo-midipyrenees.org

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département de la Haute-Garonne
et des Hautes-Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales
Communiqué du 16/12/2016 à 14h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne.